

BAC Technologique STAV

Le baccalauréat technologique STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » est un diplôme de niveau IV qui permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études professionnelles en BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) ou DUT (diplôme universitaire de technologie).

Les bons élèves peuvent envisager des études supérieures longues (facultés, écoles d'ingénieurs agronomes ou vétérinaires), en passant par les classes préparatoires aux concours.

Objectifs de la formation

Le baccalauréat STAV est destiné aux jeunes attirés par l'écologie, l'agriculture, l'environnement et les sciences biologiques et agronomiques. Il vise en particulier des poursuites d'études, type BTS et BTSA, dans les secteurs de la production agricole, de l'animation et du développement, de la commercialisation des produits agricoles, de la transformation et des services.

Il est recommandé d'avoir suivi en 2^{nde} l'enseignement de détermination EATDD.

Le lycée agricole de Gap propose, au choix, trois domaines d'approfondissement technologique : « Technologies de la Production agricole », « Services en milieu rural » et « Sciences et technologies des Equipements ».

Conditions d'admission

Le cycle de formation est ouvert aux élèves issus d'une classe de Seconde Générale et Technologique et éventuellement aux élèves titulaires d'un BEP.

L'admission se fait sur dossier, à retirer auprès de notre établissement. Les candidatures sont examinées par une commission de recrutement interne, sous réserve de l'avis favorable du conseil de classe du 3^e trimestre.

Organisation de la formation

Au titre de l'enseignement obligatoire, la formation comprend 31 heures hebdomadaires. Un large tronc commun général et technologique est complété par un approfondissement technologique (matière M9) prenant appui sur le domaine choisi (Technologies de la Production agricole, Services en milieu rural, Sciences et technologies des Equipements).

L'accompagnement personnalisé (2h/sem), permet à chaque élève de progresser et d'acquérir à son rythme toutes les compétences nécessaires à la formation.

La formation comporte également 8 semaines de stage, en partie réalisées sur la scolarité :

- 5 semaines de stage individuel, support d'une épreuve à l'examen du bac,
- 3 semaines de stage collectif.

Suite à la réforme du bac STAV, l'enseignement de l'italien (LV2) est obligatoire.

Au titre de l'enseignement facultatif, le lycée agricole propose trois options sportives (cf. p2).

✂ Dossier à retirer auprès du
lycée et à nous retourner complet
avant le 20 juin ✂

Enseignement général (horaires hebdomadaires)			
Français	2h00	Éducation Socio-Culturelle	1h30
Mathématiques	2h30	Sciences économiques et sociales	2h00
Physique - Chimie	2h30	Approfondissement technologique	3h00
Biologie	2h30	Pluridisciplinarité	3h00
Langue vivante 1 (Anglais)	2h00	Enseignement optionnel	
Langue vivante 2 (Italien) - obligatoire	2h00		
Histoire - Géographie	2h00		
Éducation Physique et Sportive	2h00	Ski (pendant la saison hivernale)	8h00
Informatique (en 1 ^{ère})	1h00	Montagne	4h00
Philosophie (en Terminale)	2h00	Sports équestres	4h00

BAC Technologique STAV

Obtention du diplôme

L'examen comporte plusieurs groupes d'épreuves :

- une épreuve anticipée écrite de français en fin de 1^{ère},
- neuf épreuves terminales en fin de cycle : maths, philosophie, sciences économiques-histoire-géographie, biologie, physique-chimie, LV1 - LV2, soutenance du dossier technologique,
- neuf épreuves évaluées par l'équipe pédagogique en contrôle en cours de formation (CCF) : mêmes disciplines que précédemment.

Les élèves qui le souhaitent peuvent bénéficier de une à deux options facultatives (dont l'option sportive). Seuls les points au-dessus de la moyenne sont retenus.

Les notes aux épreuves obligatoires prennent en compte les résultats obtenus aux contrôles en cours de formation (CCF) à hauteur de 40 % de l'examen.

Options sportives

Trois options sportives (au choix) sont proposées dans cette filière :

Option ski. Elle est organisée durant le deuxième trimestre (saison de ski) ; elle a pour finalité la préparation aux tests d'entrée des brevets de moniteur de ski alpin et d'un diplôme pisteur-secouriste. Elle a lieu deux après-midi par semaine dont le mercredi après-midi (présence obligatoire), et comporte également une semaine de stage par an.

Option montagne. Elle est complémentaire de l'option ski sur les 1^{er} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire. Elle permet d'envisager les diplômes d'accompagnateur en moyenne montagne et de moniteur d'escalade. Elle a lieu un après-midi par semaine ainsi que quelques journées banalisées dans l'année.

Option sports équestres. Elle a deux objectifs : le passage des « galops » et la préparation aux Capacités Equestres Professionnelles (CEP 1 et/ou 2). Elle a lieu un après-midi par semaine ainsi qu'une semaine de stage par an.